

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2026.03.045**

L'an deux mille vingt six, le vingt et un mars à 15 heures 30.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique,  
Sous la Présidence de **Monsieur GAY Nicolas, Doyen de la séance.**

Nombre de membres en exercice : 19    Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstention : 0

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

**Etaient Présents :** MM. BALAIN Anne-Marie, BRON-FONTANAZ Michel, BATMALE Saloua, GENOUD Luc, BILLOUD Florence, AVOCAT-MAULAZ Marie, BENAND Brigitte, BENAND Valérie, BERTHET Isabelle, BESSON Stéphanie, CETTOUR-MEUNIER Romain, DUCRET Olivier, FAVRE-ROCHEX Adam, GALLAY Nicolas, GAY Nicolas, GIRARD-DESPRAULEX Marie-Laure, GIRARD-DESPRAULEX Paul, MAIRE Sylvain, MAXIT Stéphane.

**Formant la majorité des Membres en Exercice.**

**Absents :** ///

Madame Anne-Marie BALAIN a été élue secrétaire de séance.

**Objet : ELECTION DU MAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Monsieur Nicolas GAY, Président de la séance annonce qu'il va être procédé à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité des voix,

Il ajoute que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Monsieur Nicolas GAY, Président de la séance, vérifie le quorum, annonce le nombre de présents : 19 membres présents dont 0 membre présent par procuration, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement prendre part aux votes.

Monsieur le Président demande au candidat à la fonction de Maire de se déclarer.

Monsieur Paul GIRARD-DESPRAULEX, se déclare comme candidat à la fonction de Maire.  
Il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, dépose son enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement par les assesseurs, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs 00

Bulletins nuls : 00  
Suffrages exprimés : 19  
Majorité absolue : 10

**Suffrages obtenus :**

Monsieur Paul GIRARD-DESPRAULEX : dix-neuf (19) voix

**Le conseil municipal PROCLAME élu MAIRE Monsieur Paul GIRARD-DESPRAULEX et l'installe dans ses fonctions.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme à Abondance, le 25 mars 2026.

La Secrétaire de séance,  
Anne-Marie BALAIN



Le Président,  
Nicolas GAY



Acte rendu exécutoire  
Après télétransmission  
en Sous-Préfecture  
le .....  
et Publication ou  
Notification le  
.....